

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 22 juillet 2015 à 18 heures 30 -Habsheim

Sur convocation du 16 juillet 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 22 juillet 2015 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Habsheim.

Présents:

Mesdames et Messieurs Rachel BAECHTEL, Jean-Pierre BARI, Olivier BECHT (jusqu'au point n° 13 inclus), Daniel BUX, Gilbert FUCHS, Philippe GRUN, Maurice GUTH, André HABY, Mathieu HAUSS, Ludovic HAYE, Nicole HINSINGER, Charles KREMPPER, Pierre LOGEL, Bernard NOTTER, Guy OMEYER, Patrick RIETZ, Robert RISS, Alain SCHIRCK, Daniel SCHNEIDER, Francine SCHUHLER, Marie-Madeleine STIMPL, Bernard THIERY.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Bernard RAPP Monsieur Pierre FISCHESSER

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration:

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE** (point n° 14)

Monsieur Michel BOBIN à Monsieur Charles KREMPPER

Monsieur Richard PISZEWSKI à Madame Rachel BAECHTEL

Monsieur Michel RIES à Monsieur Alain SCHIRCK

Madame Béatrice RIESTERER à Madame Marie-Madeleine STIMPL

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services
- Madame Stéphanie KREBER, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques
- Monsieur Jean-Claude SCHILLING, directeur général des services de Habsheim
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2015
- 2. Battenheim extension du hangar communal approbation de divers avenants aux marchés de travaux autorisation de signer
- 3. Dietwiller construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle approbation de divers avenants aux marchés de travaux autorisation de signer
- 4. Habsheim consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Dorfhüs résultat de la consultation d'entreprises attribution des marchés de travaux
- 5. Sausheim réhabilitation des locaux de l'ACL approbation de divers avenants aux marchés de travaux autorisation de signer
- 6. Baldersheim réaménagement de la rue Principale validation de l'APD lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
- 7. Dietwiller réaménagement des rues de Landser et des Paysans participation à la mise en souterrain du réseau Orange
- 8. Habsheim réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201, secteur compris entre les rues de l'Arbourg et Dietwiller) enfouissement des réseaux secs résultat de la consultation d'entreprises attribution du marché de travaux
- 9. Rixheim réaménagement de la rue de Soultz lot n° 2 : éclairage public avenant au marché de travaux autorisation de signer
- 10. Rixheim réaménagement de la rue de Soultz finition de la voirie résultat de la consultation suite à défection du titulaire attribution du marché de travaux
- 11. Rixheim réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66, secteur situé entre les carrefours des rues Saint-Jean et de l'Ile Napoléon) résultat de la consultation d'entreprises attribution du marché de travaux
- 12. Sausheim réaménagement des abords de l'ACL résultat de la consultation d'entreprises attribution des marchés travaux
- 13. Petit entretien de voirie résultat de la consultation d'entreprises suite à défection du titulaire attribution du marché de travaux
- 14. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 50. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, M. Jean-Claude SCHILLING, DGS de Habsheim, et les services du syndicat, puis remercie le maire M. Gilbert FUCHS, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

Point n° 14: Création d'un emploi non permanent

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2015

Le procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2015 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver ce document.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, <u>approuve</u> le procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2015.

<u>Point n° 2</u>: Battenheim – extension du hangar communal – approbation de divers avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 22 octobre et 17 décembre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux d'extension du hangar communal à Battenheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordres technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Roesch Constructions de Heimsbrunn, attributaire du lot 1 « grosceuvre ». L'avenant s'élève à +5 811,59 € HT (plus-value pour réalisation de longrines, fouilles pour réseaux enterrés, fourniture et pose d'une fosse débourbeur et d'un séparateur à hydrocarbure) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 13,67 % et fixant le nouveau montant du marché à 48 340,44 € HT;
- L'entreprise Renk Emile de Pfastatt, attributaire du lot 2 « charpente métallique ». L'avenant s'élève à +885,00 € HT (plus-value pour fourniture et pose d'une ossature métallique pour création d'une porte piétonne dans le pignon de l'ancien bâtiment) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,42 % et fixant le nouveau montant du marché à 26 775,00 € HT;
- L'entreprise Galopin de Mulhouse, attributaire du lot 3 « couverture bac acier bardage ». L'avenant s'élève à +436,55 € HT (plus-value pour découpe du bardage existant pour création d'ouverture avec habillages périphériques) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,14 % et fixant le nouveau montant du marché à 38 725,59 € HT;
- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 4 « menuiseries extérieures aluminium ». L'avenant s'élève à -194,60 € HT (moins-value pour suppression des tablettes de fenêtres en aluminium) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 4,08 % et fixant le nouveau montant du marché à 4 576,80 € HT;
- L'entreprise Secourelec de Pfastatt, attributaire du lot 6 « électricité ». L'avenant s'élève à +1 863,52 € HT (plus-value pour fourniture et pose de prises de courant et protections supplémentaires, projecteur à iodure, et alimentations électriques de pompe à gazole, compresseur et porte sectionnelle) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 12,74 % et fixant le nouveau montant du marché à 16 488,86 € HT;
- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 7 « installation sanitaire ». L'avenant s'élève à +678,98 € HT (plus-value pour piquage du dallage afin de créer une pente dans les douches et de dégager l'arrivée de conduites) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,88 % et fixant le nouveau montant du marché à 12 226,35 € HT;

L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 9 « serrurerie ». L'avenant s'élève à -1 127,00 € HT (moins-value pour suppression de l'escalier métallique de la fosse) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 8,11 % et fixant le nouveau montant du marché à 12 771,52 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de +8 354,04 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 3,95 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 219 868,64 € HT.

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2015, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Approuve</u> les avenants susmentionnés, d'un montant total de +8 354,04 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 3,95 % et fixant le nouveau montant global du marché à 219 868,64 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.

<u>Point n° 3</u>: Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – approbation de divers avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 21 mai et 16 juillet 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Par délibération du 15 avril 2015, le comité syndical approuvait, pour un montant de 9 303,50 € HT, un avenant au marché de travaux du lot n° 5 et autorisait M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.

Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Bois & Techniques de Soultz, attributaire du lot 4 « charpente bois ». L'avenant s'élève à +3 980,00 € HT (plus-value pour fourniture et pose de solives complémentaires entre les fermes de charpente afin de permettre la pose ultérieure de planchers techniques en cas de maintenance) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 8,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 51 846,00 € HT;
- L'entreprise Billand de Bouxwiller, attributaire du lot 8 « menuiseries extérieures bois/alu protections solaires ». L'avenant s'élève à +1 243,00 € HT (plus-value pour mise en œuvre de lames type Z plus rigides dans les brise-soleil orientables à la place des lames type courbe, fourniture et pose d'encadrements

complémentaires en tôle laquée au niveau du bardage pierre, moins-value pour remplacement de brise-soleil orientables par des stores toiles sur les portes de sortie de secours et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,72 % et fixant le nouveau montant du marché à 173 371,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de + 5 223,00 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,20 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 666 280,46 € HT.

Si l'on tient compte de l'avenant approuvé le 15 avril 2015, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 0,55 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 23 juin 2015, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +5 223,00 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,20 % et fixant le nouveau montant global du marché à 2 666 280,46 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.

Point n° 4: Habsheim – consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Dorfhüs – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 15 avril 2015, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Dorfhüs à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 29 mai 2015, fixant la date limite de remise des offres au 22 juin 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 23 juin, 1^{er} et 10 juillet 2015, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Echafaudage	Kapp Echafaudage à Strasbourg	22 085,45 €
2	Maçonnerie	Zwickert à Colmar	32 995,24 €

3	Charpente	Bois et Technique à Soultz	108 564,10 €
		Option renforcement du plancher	17 216,00 €
4	Couverture	Nicolas R. Couverture à Colmar	56 217,00 €
5	Finition des façades	Sans suite	
Mon	ntant total HT des marchés attr	ibués (avec option)	237 077,79 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- <u>Décide</u> d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues ;
- <u>Déclare</u> infructueux le lot n° 5 « finition des façades » ;
- <u>Autorise</u> M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.

<u>Point n° 5</u>: Sausheim – réhabilitation des locaux de l'ACL – approbation de divers avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 3 juillet, 16 octobre, 27 novembre 2013 et 19 mars 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs à Sausheim.

Par délibération du 15 avril 2015, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 62 600,01 € HT, un certain nombre d'avenants et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents. Depuis, de nouvelles adaptations techniques et/ou pratiques ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise TPV de Rouffach, attributaire du lot 1 « terrassement VRD ». L'avenant s'élève à +1 409,50 € HT (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,16 % et fixant le nouveau montant du marché à 66 728,00 € HT;
- L'entreprise Deganis de Sausheim, attributaire du lot 2 « démolition gros-œuvre ». L'avenant s'élève à +7 833,46 € HT (plus-value pour traitement au feu de joints de dilatation, dépose du parquet et rebouchage en béton du sas et de la salle rangement et démolition du conduit de cheminée dans le logement) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,27 % et fixant le nouveau montant du marché à 352 359,89 € HT;

- L'entreprise Bois & Techniques de Soultz, attributaire du lot 3 « charpente bois ». L'avenant s'élève à +1 600,00 € HT (plus-value pour modification de l'emmarchement des tribunes) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,03 % et fixant le nouveau montant du marché à 41 280,00 € HT;
- L'entreprise SMAC de Wittenheim, attributaire du lot 4 « couverture étanchéité zinguerie ». L'avenant s'élève à +4 143,95 € HT (plus-value pour fourniture et pose d'une fenêtre de toit et de sorties de toitures pour les cages d'ascenseur, et dépose et rebouchage de 2 anciennes sorties en toiture) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 19,51 % et fixant le nouveau montant du marché à 25 378,66 € HT;
- L'entreprise BOVE de Saint-Etienne les Remiremont, attributaire du lot 6 « isolation extérieure enduits ». L'avenant s'élève à +1 995,10 € HT (plus-value pour traitement des dessous de toit et mise en peinture d'un garde-corps) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,09 % et fixant le nouveau montant du marché à 66 655,79 € HT;
- L'entreprise Olry Cloisons de Turckheim, attributaire du lot 7 « cloisons doublages faux-plafonds isolation ». L'avenant s'élève à -17 030,05 € HT (moins-value pour modification de l'isolation acoustique de la voute et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 10,49 % et fixant le nouveau montant du marché à 145 390,60 € HT;
- L'entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 8 « menuiseries intérieures ». L'avenant s'élève à +3 779,00 € HT (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,56 % et fixant le nouveau montant du marché à 86 738,72 € HT;
- L'entreprise Burger de Village-Neuf, attributaire du lot 11 « carrelage faïence ». L'avenant s'élève à +2 775,00 € HT (plus-value pour réalisation de chapes dans les sanitaires du RDC et le sas du 2ème étage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 15,94 % et fixant le nouveau montant du marché à 20 184,60 € HT;
- L'entreprise Singer Parquets de Griesbach-au-Val, attributaire du lot 13 « parquet ». L'avenant s'élève à -2 767,40 € HT (moins-value pour travaux non réalisés dans les locaux dégagement, salle de réunion et sas) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 6,61 % et fixant le nouveau montant du marché à 39 123,30 € HT;
- L'entreprise Otis de Strasbourg, attributaire du lot 14 « ascenseur ». L'avenant s'élève à +150,00 € HT (plus-value pour fourniture et pose d'un contact à clé sur porte extérieure) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,19 % et fixant le nouveau montant du marché à 77 650,00 € HT;
- L'entreprise Vonthron de Sainte-Croix-en-Plaine, attributaire du lot 16 « installation électrique ». L'avenant s'élève à +23 220,81 € HT (plus-value pour modification du système de sécurité incendie suite à l'évolution le 9 février 2013 de la norme NF S 61-970, fourniture et pose d'un transmetteur téléphonique pour GSM et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 15,03 % et fixant le nouveau montant du marché à 177 763,51 € HT;
- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 17 « installation sanitaire ». L'avenant s'élève à +5 902,43 € HT (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 20,00 % et fixant le nouveau montant du marché à 35 418,79 € HT;

- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 18 « installation chauffage ventilation ». L'avenant s'élève à -7 210,65 € HT (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 5,00 % et fixant le nouveau montant du marché à 136 977,88 € HT;
- L'entreprise SNEE de Saulcy-sur-Meurthe, attributaire du lot 20 « clôture ». L'avenant s'élève à -7 222,00 € HT (moins-value pour suppression d'un portail et d'un portillon et plus-value pour abattage et dessouchage de 2 arbres) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 23,97 % et fixant le nouveau montant du marché à 22 907,20 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de + 18 579,15 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,14 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 1 651 241,20 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 15 avril 2015, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 5,17 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 23 juin 2015, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Approuve</u> les avenants susmentionnés, d'un montant total de +18 579,15 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,14 % et fixant le nouveau montant global du marché à 1 651 241,20 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.

<u>Point n° 6</u>: Baldersheim – réaménagement de la rue Principale – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue Principale au droit de la mairie à Baldersheim a été retenue au programme pluriannuel des travaux de voirie.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 200 mètres. Il comprend :

- Le rabotage des enrobés de chaussée ;
- La mise en accessibilité des arrêts de bus ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'alimentation électrique basse tension;
- La réorganisation des places de stationnement ;
- La création d'espaces verts ;
- Les traitements de surface.

Dans le cadre de leurs missions respectives de maîtrise d'œuvre, le SCIN (pour la voirie) et le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin (pour le réseau électrique BT) ont chiffré à :

- 180 000,00 € HT l'ensemble des travaux de voirie ;
- 43 910,00 € HT la mise en souterrain du réseau électrique basse tension.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015. Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès :

- Du conseil départemental du Haut-Rhin ;
- Du syndicat départemental d'électricité;
- De l'Etat au titre de la dotation d'actions parlementaires.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation prévisionnelle phase APD du réaménagement de la rue Principale à Baldersheim, qui s'élève à 180 000,00 € HT pour les travaux de voirie et à 43 910,00 € HT pour l'enfouissement du réseau électrique BT;
- <u>Autorise</u> M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée :
- <u>Charge</u> M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.

<u>Point n° 7</u>: Dietwiller – réaménagement des rues de Landser et des Paysans – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes téléphoniques dans le cadre du réaménagement des rues de Landser et des Paysans à Dietwiller.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 7 614,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation sera prévue dans le cadre du marché de travaux qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Approuve</u> la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Mulhouse à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies :
- <u>Autorise</u> M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

<u>Point n° 8</u>: Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201, secteur compris entre les rues de l'Arbourg et Dietwiller) – enfouissement des réseaux secs – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 17 juin 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour l'enfouissement des réseaux secs rue du Général de Gaulle à Habsheim (RD 201) sur le secteur situé entre la rue de l'Arbourg et la rue de Dietwiller.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 10 et 17 juillet derniers, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique - réseaux secs

Société LRE d'Illfurth pour un montant de 314 231,70 € HT (tranche ferme) et 9 867,50 € HT (tranche conditionnelle).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- <u>Décide</u> d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

<u>Point n° 9</u>: Rixheim – réaménagement de la rue de Soultz – lot n° 2 : éclairage public – avenant au marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 10 septembre 2014, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 34 743,00 € HT avec l'entreprise Sobeca d'Ensisheim, pour le lot 2 : éclairage public, des travaux de réaménagement de la rue de Soultz à Rixheim.

Suite à la défection de l'entreprise Sarmac, titulaire du lot 1 : voirie et réseaux divers, des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise Sobeca, à savoir la mise en place de 9 massifs coulés afin de terminer la pose des nouveaux candélabres.

Ces modifications de travaux entraînent pour l'entreprise concernée, un délai supplémentaire d'une semaine et une augmentation de la masse des travaux de 5,83 %, soit 2 025,00 € HT, portant le nouveau montant de son marché à 36 768,00 € HT; l'avenant ad hoc a été présenté à la commission MAPA du 23 juin 2015, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de 2 025,00 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 5,83 % et fixant le nouveau montant global du marché à 36 768,00 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.

Point n° 10 : Rixheim – réaménagement de la rue de Soultz – finition de la voirie – résultat de la consultation suite à défection du titulaire – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 10 septembre 2014, le comité syndical avait décidé d'attribuer le lot1 : voirie et réseaux divers pour le réaménagement de la rue de Soultz à Rixheim, à l'entreprise Sarmac.

Suite à la liquidation judiciaire de cette dernière, les services du syndicat ont été contraints de procéder en urgence à une nouvelle consultation d'entreprises afin d'effectuer les travaux de finitions dans cette rue.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 10 et 17 juillet derniers, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique - voirie

Société TPS de Wittenheim pour un montant de 84 877,50 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- <u>Décide</u> d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

Point n° 11: Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66, secteur situé entre les carrefours des rues Saint-Jean et de l'Ile Napoléon) – résultat de la consultation d'entreprises - attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 20 mai 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour procéder à quelques modifications de trottoirs et à la création de pistes mixtes cycles/piétons rue de Mulhouse (RD 66) à Rixheim, préalablement aux travaux de reprise de la couche de roulement de la chaussée qui sera réalisé par le conseil départemental du Haut-Rhin.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 23 juin et 1^{er} juillet derniers, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique - voirie

Société TPS de Wittenheim pour un montant de 125 315,50 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé;
- <u>Décide</u> d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA :
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

<u>Point n° 12</u>: Sausheim – réaménagement des abords de l'ACL – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux

Dans sa séance du 20 mai 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour réaménager le parking situé autour du bâtiment de l'ACL en cours de réhabilitation.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 23 juin et 1^{er} juillet derniers, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot 1 - voirie

Société TP du Vignoble de Rouffach pour un montant de 98 364,00 € HT.

Lot 2 - éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 10 204,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- <u>Décide</u> d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA :
- Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

<u>Point n° 13</u>: Petit entretien de voirie – résultat de la consultation d'entreprises suite à défection du titulaire – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le comité syndical avait décidé d'attribuer le marché à bons de commande pour le petit entretien des voiries sur le territoire du SCIN à l'entreprise Sarmac de Rixheim.

Suite à la liquidation judiciaire de cette dernière, les services du syndicat ont procédé à une nouvelle mise en concurrence.

Après le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse et examinées par la commission MAPA les 10 et 17 juillet derniers, il est proposé au comité syndical d'attribuer ce marché à l'entreprise **TPS de Wittenheim** pour un montant minimum de 50 000,00 € HT et un montant maximum de 150 000,00 € HT par an. Le contrat pourra être reconduit deux fois.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé;
- <u>Décide</u> d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA :
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Point n° 14: Création d'un emploi non permanent

- Monsieur Olivier BECHT quitte la réunion -

Les établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi non permanent à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif de 2ème classe. Cet emploi relève de la catégorie C. Il serait créé à compter du 1er septembre prochain et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, afin d'assister le DGA dans le domaine des ressources humaines, durant l'absence de la responsable juridique, placée en congé de maternité. L'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2ème classe.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés <u>approuve</u> la création d'un emploi non permanent à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Point n° 15: Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **16 septembre 2015** à **18 heures 30**, à **Dietwiller**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20

Habsheim, le 22 juillet 2015.